

Droit de réponse du grand Avignon à propos de l'eau



Suite à l'article du 7 août » intitulé : « [Communes du Grand Avignon, quand la hausse de l'eau coule en silence](#) », le Grand Avignon a souhaité faire valoir son 'Droit de réponse' que voici, publié dans son intégralité.

[Évolution du prix de l'eau](#) : le Grand Avignon rétablit les faits : À la suite de l'article publié le 7 août 2026 sous le titre « Communes du Grand Avignon et du Gard, quand la hausse de l'eau coule en silence », le

Ecrit par Echo du Mardi le 10 août 2026

Grand Avignon souhaite apporter plusieurs précisions aux habitants.

La gestion de l'eau potable sur le Grand Avignon



Cette hausse revient intégralement au Grand Avignon

Contrairement à ce que l'article peut laisser entendre, les recettes supplémentaires ne bénéficieront pas aux délégataires, dont la rémunération reste inchangée. L'intégralité de la hausse revient au Grand Avignon et sera consacrée aux travaux sur les réseaux et les équipements publics d'eau potable et d'assainissement.

Des tarifs qui n'avaient pas évolué depuis 2019

La part du tarif revenant au Grand Avignon n'avait pas augmenté depuis janvier 2019. Pendant plus de sept ans, elle n'a donc suivi ni l'inflation, ni la hausse du coût de l'énergie, des matériaux et des travaux. Dans le même temps, la baisse des consommations d'eau a réduit les recettes, alors que les dépenses d'entretien des réseaux et des équipements restent constantes. Selon les communes, l'évolution s'élève au maximum à 0,31 € HT par mètre cube pour l'eau potable et à 0,29 € HT pour l'assainissement. Pour une consommation moyenne de 120 m³ par an, elle représente un peu plus de 6 € par mois.



Ecrit par Echo du Mardi le 10 août 2026

[Communes du Grand Avignon, quand la hausse de l'eau coule en silence](#)

Des travaux qui ne peuvent plus attendre

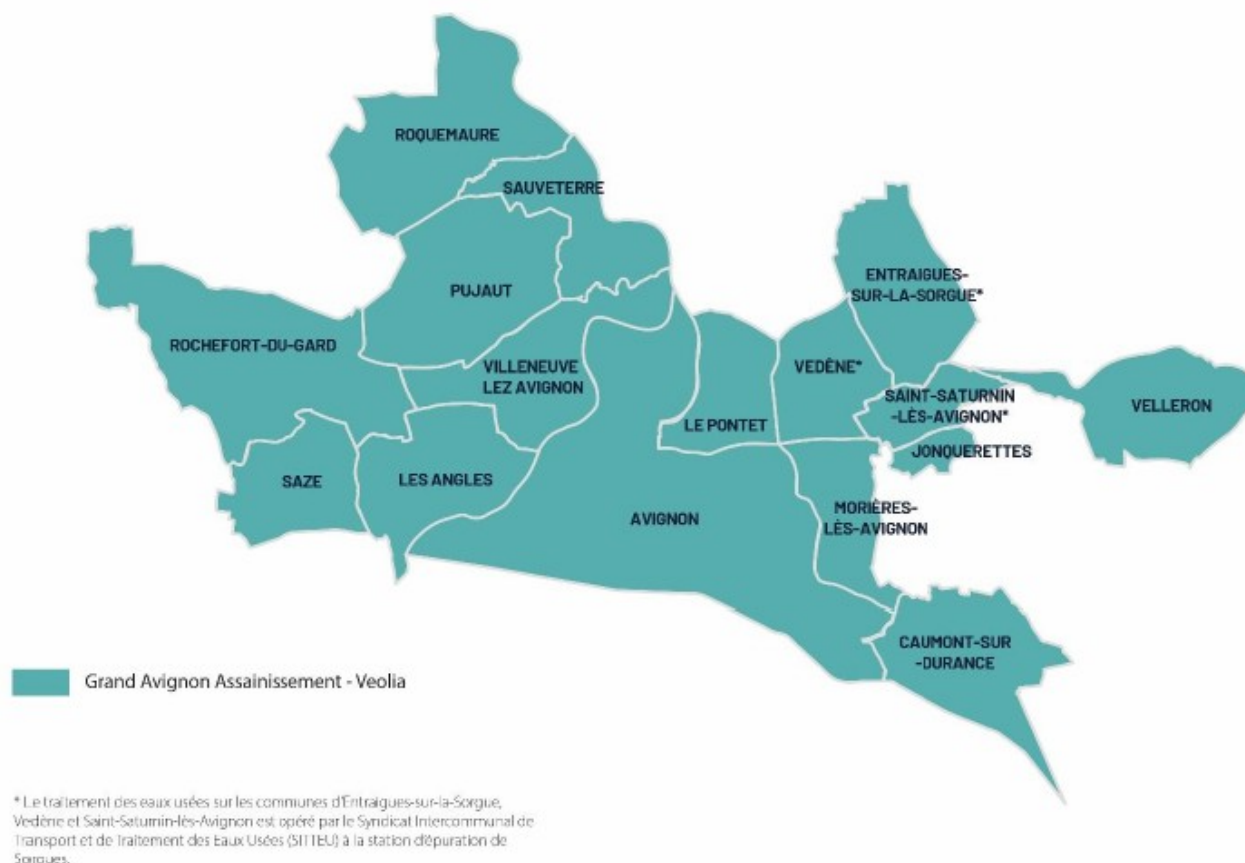
Cette évolution permettra de consacrer chaque année 13,7 millions d'euros aux travaux : 6,2 millions pour l'eau potable et 7,5 millions pour l'assainissement. Ces investissements sont nécessaires pour renouveler les canalisations, lutter contre les fuites, sécuriser l'approvisionnement en eau potable, protéger les captages et mettre les systèmes d'assainissement en conformité. Les reporter aurait fragilisé la qualité et la continuité du service rendu aux habitants.

Une décision préparée et assumée collectivement

Le financement du service de l'eau, confronté à la baisse des recettes, est discuté depuis plus d'un an par les élus dans les commissions dédiées. Il a également fait l'objet d'un débat public lors du conseil communautaire du 6 octobre 2025. Une première délibération devait être présentée avant les élections, mais a été retirée faute de majorité. Les maires nouvellement élus ou réélus ont choisi de prendre leurs responsabilités afin de ne pas différer davantage les investissements indispensables.

Ecrit par Echo du Mardi le 10 août 2026

La gestion de l'assainissement sur le Grand Avignon



Le président du Grand Avignon et les quinze vice-présidents ont voté à l'unanimité en faveur de cette évolution tarifaire lors du conseil communautaire du 29 juin 2026.

Une information diffusée avant l'entrée en vigueur

Il est inexact d'affirmer que cette évolution aurait été passée sous silence. Le Grand Avignon a diffusé un communiqué de presse dès le 30 juin 2026. L'information a également été publiée sur son site internet et ses réseaux sociaux, puis relayée par plusieurs communes. Le Grand Avignon fait le choix de la responsabilité : agir maintenant, sans repousser les travaux indispensables ni laisser aux générations futures des réseaux dégradés. Cette décision permet de garantir durablement à chaque habitant une eau de qualité, un approvisionnement sécurisé et un service public fiable.

Tout savoir sur l'eau potable du Grand Avignon [ici](#).

Tout savoir sur l'assainissement [ici](#).

Le Grand Avignon

Ecrit par Echo du Mardi le 10 août 2026



Copyright Grand Avignon